



SWIFT : Le Parlement Européen met fin à l'accord avec les Etats-Unis

Le Parlement a refusé, jeudi à Strasbourg, de donner son consentement à l'accord intérimaire entre l'UE et les Etats-Unis sur les transferts de données bancaires via le réseau SWIFT. Cela prive l'accord d'effet juridique. Les députés proposent de négocier un nouveau texte.

La résolution rejetant l'accord a été approuvée par 378 votes pour, 196 contre et 31 abstentions. Elle appelle également la Commission et le Conseil à commencer les travaux pour un accord de long terme avec les Etats-Unis sur le sujet. Les députés répètent que tout nouvel accord devra satisfaire aux critères du Traité de Lisbonne, en particulier la Charte des droits fondamentaux.

Une proposition des groupes PPE et ECR de repousser le vote a été rejetée par 305 votes contre 290 et 14 abstentions.

"Sur la protection des données, le Conseil n'a pas été assez fort" a déclaré la rapporteure Jeanine Hennis-Plasschaert (ADLE, NL), qui a estimé que les règles de transfert et de conservation des données prévues par l'accord intérimaire n'étaient pas proportionnées aux avantages supposés en termes de sécurité.

L'UE et les Etats-Unis disposent d'un autre outil pour partager les données financières à des fins antiterroristes: un accord d'assistance judiciaire mutuelle permet de tels échanges, dans le cadre des législations nationales en matière de protection des données.

La Commission européenne a annoncé hier, dans une lettre adressée au Président du Parlement Jerzy Buzek, qu'elle proposerait des lignes directrices pour un mandat de négociation pour un accord de long terme "dans les prochaines semaines". Celles-ci "vont répondre aux préoccupations du Parlement et du Conseil" et viseront à veiller "au meilleur respect de la vie privée et de la protection des données".

Les députés ont réaffirmé les principes mis en avant dans une résolution adoptée précédemment, le 17 septembre 2009.

Soumettre les données relatives aux citoyens européens aux normes européennes

Dans ce texte, les eurodéputés demandaient que l'accord respecte pleinement les droits des citoyens européens en matière de protection des données personnelles. Les données ne doivent être collectées qu'"aux fins de la lutte contre le terrorisme" et "un juste équilibre" doit être trouvé entre les mesures de sécurité et la protection des libertés civiles, insistent-ils.

La résolution demande que soient garanties aux citoyens européens les "mêmes procédures judiciaires de réparation que celles qui s'appliquent aux données détenues sur le territoire de l'Union européenne, en particulier du versement d'une indemnisation en cas de traitement illégal de données à caractère personnel".

Contexte

En juillet dernier, la presse a révélé qu'un nouvel accord allait être négocié suite à un changement dans la structure de SWIFT, la société ayant développé un centre de stockage de ses données européennes en Suisse, afin de garantir que les données intra-européennes

Communiqué de presse

soient stockées en Europe, alors qu'elles étaient auparavant dupliquées sur un serveur aux Etats-Unis. Cette nouvelle architecture requerrait la négociation d'un nouvel accord entre la Commission et le Conseil d'une part, les Etats-Unis de l'autre.

Débat (Mercredi 10 février 2010)

SWIFT: les députés toujours inquiets pour la protection des données

Dans un débat mercredi, la plupart des groupes politiques du Parlement ont réitéré leurs inquiétudes quant aux lacunes en matière de protection des données et de recours judiciaire dans l'accord intérimaire SWIFT. "Le Conseil a montré quelques signes encourageants mais n'est pas allé au-delà" a déclaré l'orateur du PPE. Les groupes S&D, ALDE, Verts et GUE se sont exprimés fermement contre l'accord, l'ECR a demandé du temps pour la réflexion.

Le vote en procédure de consentement du PE, requis pour que l'accord provisoire conserve son effet juridique, se tiendra demain jeudi à midi.

Le rapporteur du Parlement Jeanine Hennis-Plasschaert (ADLE, NL) a déclaré que l'utilisation des données financières pour lutter contre le terrorisme est nécessaire mais qu'en matière de protection des données, "le Conseil n'a pas été suffisamment fort". Elle a par ailleurs regretté que l'UE "continue à externaliser ses services de sécurité aux Etats-Unis sans réciprocité". Elle a estimé que les normes de transfert et de stockage prévues par l'accord intérimaire ne sont pas proportionnées.

Le Président en exercice du Conseil, Alfredo Pérez Rubalcaba, a indiqué que le TFTP "est un instrument de grande valeur qui a permis d'empêcher des tentatives d'attaques terroristes". Il a estimé que le texte fournit des garanties suffisantes sur la protection des données et a souhaité que le Parlement et le Conseil travaillent sur un accord interinstitutionnel pour un accès plus facile des députés aux documents classifiés.

Dans ses remarques de conclusion, M. Alfredo Pérez Rubalcaba a indiqué ne pas pouvoir proposer de projet de nouvel accord à brève échéance, mais souhaite revenir devant les députés "dans quelques mois" pour présenter le résultat des conversations avec l'administration américaine. "C'est pour cela que je vous demande du temps" a-t-il déclaré.

La commissaire aux Affaires intérieures Cecilia Malmström a estimé que l'accord SWIFT "n'est pas favorable uniquement aux Etats-Unis mais profite à tous" et a indiqué que le rapport publié par l'ancien juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière pour la Commission "confirme que le TFTP est important pour fournir des informations utiles pour lutter contre le terrorisme". Elle a estimé qu'un rejet de l'accord par le Parlement représenterait "une menace sérieuse pour la sécurité" des citoyens européens.

"Nous souhaitons défendre la sécurité, les libertés civiles et la vie privée sur un pied d'égalité" a déclaré Ernst Strasser (PPE, AT). L'UE a "un bon partenariat avec les Etats-Unis" mais "la façon dont ce texte a été conçu n'est pour nous pas raisonnable" a-t-il déclaré. "Nous ne pouvons pas accepter cet état de fait". "Le Conseil a montré quelques signes encourageants mais c'est tout, il n'est pas allé au-delà" a-t-il ajouté.

Signer cet accord "a été une erreur de la part des gouvernements de l'UE (...) ils ont cru pouvoir s'en sortir avec un texte si pauvre, qui ne respecte pas les droits fondamentaux" a déclaré Martin Schulz (S&D, DE). "Comment les données seront-elles retenues, conservées, pourra-t-on y avoir accès, quand seront-elles effacées ?" a-t-il déclaré, se demandant si elles pourraient être conservées jusqu'à 90 ans. "C'est un mauvais accord auquel nous ne pouvons simplement pas souscrire" a-t-il ajouté.

Sur SWIFT, "le Parlement doit prendre une décision cruciale" et celle-ci doit être prise à l'abri de l'argument de la "lacune de sécurité" a déclaré Sophia In't Veld (ADLE, NL). Le Parlement ne doit donner son accord que sur la "substance et les procédures", or "les réponses du Conseil sont inadéquates", a-t-elle déclaré, ajoutant que "nos électeurs ont le droit de savoir que nous prenons la protection des données très au sérieux et que nous ne nous contentons pas de paraphraser les décisions du Conseil".

Communiqué de presse

"Nous devons rejeter l'accord intérimaire, pas le différer" a déclaré Rebecca Harms (Verts/ALE, DE). "Nous ne devons pas soutenir un accord dont nombreux sont ceux d'entre nous qui ont répété qu'il enfreint les droits fondamentaux" a-t-elle ajouté, estimant "scandaleux" que le Conseil ait échoué à initier un dialogue constructif alors que les représentants des Etats-Unis étaient prêts à le faire.

Timothy Kirkhope (ECR, UK) s'est dit "frustré et en colère" par la façon dont le Parlement a été traité par le Conseil. "Le pouvoir de consentement du Parlement ne doit pas être utilisé de façon rétroactive" a-t-il déclaré. "Nous recevons finalement des garanties de la part du Conseil et de la Commission" sur la protection des données, "mais nous avons besoin de plus de temps pour construire notre jugement" a-t-il ajouté.

L'accord intérimaire a été "élaboré selon une procédure douteuse" et vise à "contourner le Parlement Européen" a déclaré Lothar Bisky (GUE/NGL, DE).

Contact :

Baptiste CHATAIN

LIBE

BXL: (+32) 2 28 40992

STR: (+33) 3 881 74005

PORT: (+32) 498 98 35 90

EMAIL: libe-press@europarl.europa.eu

Isabel NADKARNI

LIBE

BXL: (+32) 2 28 32198

STR: (+33) 3 881 76758

PORT: (+32) 498 98 33 36

EMAIL: libe-press@europarl.europa.eu